



① Décision ou, sauf pour la Cour de droit pénal, norme cantonale (art. 82 let. a, b LTF)

② Principalement recours en matière de droit public (art. 82 ss. LTF)

③ Obligatoire en cas d'absence d'unanimité (art. 58 al. 1 let. b LTF)